



TABLEAU RECAPITULATIF DES DEROGATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION OU DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

CONSIDERATIONS DE FAIT ET DE DROIT JUSTIFIANT LA DEROGATION (article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

n° de référence	Cas d'ouvertures
1	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause
2	Le titre d'occupation est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
3	Une première procédure de sélection s'est avérée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse
4	Les caractéristiques particulières de la dépendance, géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'exploitation ou d'utilisation ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée
5	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient

LOCALISATION				PETITIONNAIRE (Demandeur)	PETITIONNAIRE (exécution)	Date de la demande	Nature de l'occupation			Permission de voirie ou autre titre d'occupation			Nature de la dérogation (art. L2122-1-3 CG3P)	
COMMUNE	RD	PR	Adresse ou autre indication géographique				Objet de la permission de voirie	Objet détaillé	Activité économique	N°	Signée le	Expire le	n° de référence	Justification particulière
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	51	0+600 à 0+630	86, rue de Port-Royal	ORANGE	ORANGE	02/07/2019	Raccordement client	dépose et pose d'un poteau	Opérateur de télécommunications	2019/12	08/07/2019	31/12/2033	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"
HERMERAY et RAIZEUX	80	3+434 à 5+897	-	ORANGE	ORANGE	17/07/2019	Pose de réseau	Mise en place de fourreaux et de chambres	Opérateur de télécommunications	2019/13	19/07/2019	31/12/1933	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"
BULLION	149	6+310	456, rue du vieux pressoir	ORANGE	ORANGE	25/07/2019	Raccordement client	canalisation	Opérateur de télécommunications	2019-15	02/08/2019	31/12/1933	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"
MAISONS-LAFFITTE	308	-	114, avenue du Gal De Gaulle	"Holo de la forêt"	"Holo de la forêt"	03/07/2019	Maintien d'une terrasse de café-restaurant	Terrasse permanente	Restauration. Débit de boisson	2019/13	16/07/2019	30/12/2020	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
HARDRICOURT	190	-	4, boulevard Carnot	"Le narval"	"Le narval"	19/06/2019	Maintien d'une terrasse de café-restaurant	Terrasse permanente	Restauration. Débit de boisson et tabac	2019/52	29/07/2019	12/06/2020	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
ORGEVAL	113	-	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise GPS&O	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise GPS&O	27/06/2019	Renouvellement d'une précédente autorisation	Canalisation eaux usées	Assainissement public	2019/10	16/07/2019	29/01/2021	1	Arrêtés préfectoraux du 28 décembre 2017
BREUIL-BOIS-ROBERT; BREVAL; CHAUFOR-LES-BONNIERES; FAVRIEUX; GUERVILLE; LOMMOYE; MEZIERES-SUR-SEINE; PERDREAUVILLE; VERT; VILLETTE	65; 114; 52; 928; 158; 37; 89; 113; 110; 170; 983	-	-	TRAPIL	TRAPIL	13/08/2018	Renouvellement d'une précédente autorisation	Maintien d'une canalisation d'hydrocarbures. Ligne VIGNY-GARGENVILLE	Transport d'hydrocarbures	2019/38	22/07/2019	09/08/2024	1	Loi n°49-1060 du 2 août 1949 relative à la construction d'un pipe-line entre la basse-seine et la région parisienne et à la création d'une société des transports pétroliers par pipe-lines
RAMBOUILLET	906	-	74, rue de Louvière	ORANGE	ORANGE	28/08/2019	Raccordement client	2 câbles de 5m	Opérateur de télécommunications	2019/16	28/08/2019	31/12/2033	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"

CHEVREUSE	906	20+290 à 20+350	-	ORANGE	ORANGE	09/09/2019	Raccordement client	1 câble de 13 m	Opérateur de télécommunications	2019/18	17/09/2019	31/12/2033	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	27	4+670 à 4+705	Rue de Rambouillet	ORANGE	ORANGE	05/09/2019	Raccordement client	Fibre optique sur 15m	Opérateur de télécommunications	2019/17	16/09/2019	31/12/2033	4	Article L47 du code des postes et télécommunications électroniques: "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation"
EMANCE	62	-	-	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet	24/01/2019	Maintien d'une canalisation	-	Alimentation en eau potable	2019/22	26/08/2019	23/08/2023	1	Arrêté préfectoral du 6 juin 1939
EMANCE	62	-	Rue de Sauvage	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet	24/01/2019	Maintien d'une canalisation	-	Alimentation en eau potable	2019/22bis	26/08/2019	23/08/2023	1	Arrêté préfectoral du 6 juin 1939
MEULAN	922	-	-	Veolia eau Région IDF	Veolia eau Région IDF	06/09/2019	Maintien d'une canalisation	-	Alimentation en eau potable	2019/75	25/09/2019	02/04/2024	2	Gestion déléguée pour le compte de collectivités publiques